DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 48
SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTITULE : "DU DANGER A LA MISE EN SECURITE : LE CIRCUIT DE LA PROTECTION"

La Ville est sollicitée par le Centre Hospitalier Universitaire pour le financement d'un colloque intitulé : « Du danger à la mise en sécurité : Le circuit de la protection » qui se déroulera le 25 novembre prochain à la faculté d'Odontologie. Il est organisé par l'unité de victimologie « enfants et femmes enceintes » du pôle Estaing.

C'est la troisième année qu'une telle programmation est proposée aux professionnel.le.s de santé, travailleur.se.s sociaux.ales, bénévoles associatif.ve.s travaillant sur le département du Puy-de-Dôme.
Cette journée, qui s'inscrit dans un contexte national, a pour objectif de sensibiliser le public visé à la prise en charge des victimes de violences et à leur mise en sécurité. En effet, promouvoir les mécanismes de mises en sécurité des victimes, que ce soient les femmes comme leurs enfants est un axe majeur dans la prise en charge et l'accompagnement.

Plusieurs spécialistes sur ces sujets interviendront dans la journée dont Madame Astrid Hirschelmann, maître de conférence en psychopathologie et criminalité au CHU de Rouen, Monsieur le vice-procureur en charge des mineur.e.s, un.e représentant.e du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, un.e représentant.e d'AVEC ...

Le CHU sollicite une subvention d'un montant de 3000 euros sur un montant total prévisionnel de 8000 euros. Des co-financements ont été demandés à l'État et au Conseil Départemental pour des montants respectifs de 3000 et 2000 euros. Cette journée est gratuite pour l'ensemble des participant.e.s.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente cette action, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention de 2000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 OCT. 2019

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

CLERMONT-FERRAND ARVERNIS CIVITAS NOBILISSIMA

Manuela FERREIRA DE SOUSA